

Conseil Permanent FFSA GT

Championnat de France 2015



Décision N° 4

06 Juin 2015

Objet : Championnat de France de Grand Tourisme FFSA

1. Pilote classé GT FFSA

Conformément aux articles 1.4.1. et 3.6.5. du Règlement Sportif du Championnat de France FFSA GT et après analyses des performances réalisées lors des essais chronométrés et lors de la 1^{ère} course de l'épreuve de Spa, le Conseil Permanent GT FFSA a pris la décision d'appliquer une pénalité handicap de 5" au pilote **Pierre Combot** pour la 2^{ème} course du meeting de Spa.

Précisions :

Cette pénalité s'appliquera, par voie de conséquence, à la voiture N° 8 et devra être observée lors du premier arrêt obligatoire pour changement de pilote.

Daniel CHOLLEY
Délégué Technique FFSA

Bernard LINDAUER
Directeur du Service
Technique FFSA

Philippe BOUVIER
Directeur Adjoint du Pôle
Sport FFSA

Dominique ROGER
Président de la Commission
Championnat De France des
Circuits FFSA & Sécurité